



PRÉFÈTE DE LA CREUSE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Guéret, le 24/07/2023

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Élection municipales complémentaires partielles de : Moutier-d'Ahun et Saint-Georges-la-Pouge

À la suite des démissions du maire et des adjoints de la commune de **Moutier-d'Ahun**, ainsi que de deux conseillers municipaux, l'organisation d'une élection municipale partielle complémentaire s'impose afin de compléter le conseil municipal pour 5 sièges avant la réélection d'un nouveau maire.

Par ailleurs, sur demande de Mme le maire de **Saint-Georges-la-Pouge** et compte-tenu des éléments qui lui ont été présentés, Mme la préfète a décidé d'organiser une élection municipale partielle complémentaire pour pourvoir 3 postes de conseillers municipaux vacants.

Les arrêtés du 7 juillet 2023 portent convocation des électrices et des électeurs de ces communes. Le 1^{er} tour a été fixé au dimanche 10 septembre 2023 et l'éventuel second tour aura lieu le dimanche 17 septembre 2023.

Les **inscriptions** sur la liste électorale de chacune des communes sont à effectuer jusqu'au **vendredi 4 août 2023**.

Le **dépôt des candidatures** est à réaliser à la préfecture les **mercredi 23 et jeudi 24 août 2023** et en cas de second tour le lundi 11 septembre 2023.

Contact presse Cabinet de la Préfète

Courriel. : pref-communication@creuse.gouv.fr
Bureau départemental
de la communication interministérielle

 www.creuse.gouv.fr

 Préfète de la Creuse

 Préfète de la Creuse